



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

## Exercice 2022








---

Document établi selon le décret n°2007-675 et l'arrêté ministériels du 02/05/07

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la  
région de Bonnetan**

75 allée du Pas Douen  
33370 BONNETAN  
Tel : 05.56.68.37.92  
Courriel : [siaepa.bonnetan@orange.fr](mailto:siaepa.bonnetan@orange.fr)

## LES CHIFFRES DU SERVICE D'EAU POTABLE

	<b>Territoire</b> 29 079 habitants <i>(*source INSEE 2020)</i>	14 communes desservies : Beychac et Caillau, Bonnetan, Camarsac, Créon, Croignon, Cursan, Fargues Saint Hilaire, Le Pout, Lignan de Bordeaux, Loupes, Sadirac, Salleboeuf, Saint Sulpice et Cameyrac, et Saint-Genès de Lombaud.  <b>13 342 abonnés</b>
	<b>Exploitation</b> Déléguée à la société Saur depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Le Délégataire a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la continuité du service. La Collectivité garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
	<b>Production</b> 2 480 660 m <sup>3</sup> mis en distribution	Le Syndicat dispose de 5 stations de production, dont 4 en fonctionnement permanent, qui ont fourni en 2022 2 421 930 m <sup>3</sup> d'eau traitée.  76 238 m <sup>3</sup> ont été achetés à des collectivités extérieures et 20 328 m <sup>3</sup> ont été vendus à des collectivités extérieures.
	<b>Distribution</b> 396,794 km de réseau 1 552 377 m <sup>3</sup> facturés	Les abonnés ont consommé 1 552 377 m <sup>3</sup> en 2021, soit en moyenne 116 litres par habitant et par jour.  Le rendement du réseau est de 68,73 %.
	<b>Travaux</b> 1,26 % du linéaire renouvelé	1 707 158 € d'investissement ont été réalisés sur les réseaux et ouvrages. 1,26 % du linéaire de réseau a été renouvelé en moyenne sur les 5 dernières années, dont 12 257 ml en 2022.
	<b>Qualité</b> Bonne	Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau distribuée sur le service est de bonne qualité. 100% des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 98% au niveau physico-chimique
	<b>Prix</b> 2,15 € TTC par m <sup>3</sup> (pour 120 m <sup>3</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier 2023)	Le prix du service comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Une partie fixe (abonnement) ;</li> <li>▶ Un prix au m<sup>3</sup> consommé.</li> </ul> Au total, un abonné domestique consommant 120 m <sup>3</sup> payera au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 un montant de 257,42 € (sur la base du tarif applicable au 01/01/2023, toutes taxes comprises) soit une stabilité par rapport au 1 <sup>er</sup> janvier 2022.

## SOMMAIRE

<b>LES CHIFFRES DU SERVICE D'EAU POTABLE .....</b>	<b>2</b>
<b>Préambule.....</b>	<b>4</b>
<b>1. Présentation générale du service.....</b>	<b>4</b>
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	4
1.2. Mode de gestion du service .....	5
1.3. Les clients et les volumes facturés.....	5
1.4. Les ressources en eau.....	6
1.5. Le réseau de distribution.....	6
1.5.1. Les réservoirs.....	6
1.5.2. Le réseau et les branchements .....	7
<b>2. Faits marquants de l'exercice .....</b>	<b>7</b>
<b>3. Indicateurs techniques.....</b>	<b>8</b>
2.1. Volumes prélevés .....	8
2.2. Volumes mis en distribution .....	8
2.3. Volumes consommés et rendement .....	9
2.4. La qualité de l'eau.....	10
2.5. Les fuites sur réseau.....	11
2.6. Les opérations de renouvellement .....	11
2.7. Les investissements réalisés.....	11
2.8. Etat des branchements en plomb.....	12
2.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service.....	12
2.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	14
2.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes) ....	15
<b>3. Indicateurs financiers .....</b>	<b>16</b>
3.1. Les tarifs .....	16
3.2. La facture d'eau 120 m <sup>3</sup> .....	17
3.3. Les recettes du délégataire.....	17
3.4. Le budget Eau Potable du Syndicat .....	18
3.4.1. Les recettes d'exploitation .....	18
3.4.2. Les travaux financés .....	18
3.4.3. Etat de la dette du service .....	18
3.4.4. Amortissements réalisés en 2022.....	18
3.4.5. Opérations de coopération décentralisée .....	19
<b>4. Les indicateurs de performance .....</b>	<b>20</b>
4.1. Indicateurs descriptifs : .....	20
4.2. Indicateurs de performance :.....	20
<b>ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.....</b>	<b>25</b>

## Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

## 1. Présentation générale du service

### 1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Bonnetan assure les compétences suivantes :

- |                                                                        |                                                  |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production                         | <input checked="" type="checkbox"/> Transport    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement                         | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le Syndicat regroupe les communes de : Beychac et Caillau, Bonnetan, Camarsac, Créon, Croignon, Cursan, Fargues Saint Hilaire, Le Pout, Lignan de Bordeaux, Loupes, Sadirac, Salleboeuf, Saint Sulpice et Cameyrac et Saint-Genès de Lombaudo.

Il dessert également quelques abonnés des communes de Baron, d'Izon, de Pompignac, et de La Sauve.

Le service public d'eau potable dessert 13 342 abonnés, représentant environ 29 079 habitants sur la base du dernier recensement (*base INSEE 2020*).

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable			Evolution 2021-2022 (%)
	2020	2021	2022	
BARON	21	20	20	-
BEYCHAC ET CAILLAU	1 186	1 204	1 191	-1,08%
BONNETAN	446	464	463	-0,22%
CAMARSAC	450	454	452	-0,44%
CREON	2519	2526	2 534	0,32%
CROIGNON	300	307	309	0,65%
CURSAN	258	259	256	-1,16%
FARGUES SAINT HILAIRE	1426	1430	1 444	0,98%
IZON	37	37	34	-8,11%
LE POUT	237	244	246	0,82%
LIGNAN DE BORDEAUX	350	355	349	-1,69%
LOUPES	369	388	383	-1,29%
POMPIGNAC	8	8	7	-12,50%
SADIRAC	1 874	2 000	2 013	0,65%
SAINT GENES DE LOMBAUD	151	161	157	-2,48%
ST SULPICE ET CAMEYRAC	2 224	2 252	2 263	0,49%
SALLEBOEUF	1 177	1 203	1 201	-0,17%
<b>TOTAL</b>	<b>13 033</b>	<b>13 315</b>	<b>13 342</b>	<b>0,20%</b>

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité par la société Saur dans le cadre d'un contrat de concession de service public, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 5 ans. Son échéance est fixée au 31 décembre 2029.

Les principales missions confiées au concessionnaire sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des accessoires hydrauliques, des branchements et des compteurs
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures

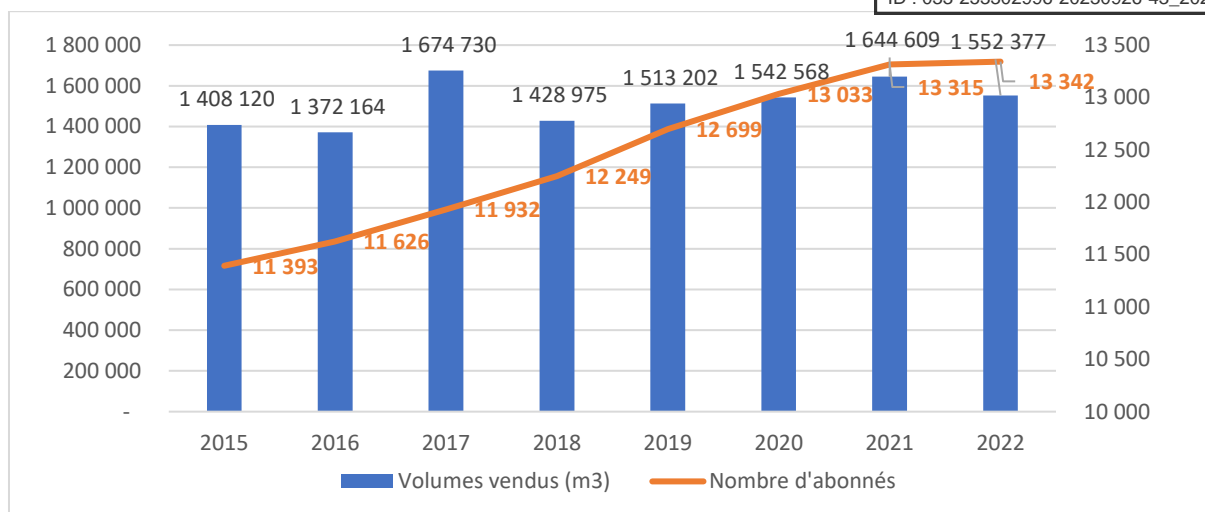
Le contrat n'a pas encore fait l'objet d'avenant.

## 1.3. Les clients et les volumes facturés

	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1 (%)
<b>Nombre de clients</b>	<b>12 699</b>	<b>13 033</b>	<b>13 315</b>	<b>13 342</b>	+0,20%
dont abonnés domestiques et assimilés	12 660	12 994	13 278	13 274	-0,03%
dont autres abonnements	39	39	37	68	+83,78%
<b>Volumes facturés</b>	<b>1 513 202</b>	<b>1 542 568</b>	<b>1 644 609</b>	<b>1 552 377</b>	<b>-5,61%</b>
dont abonnés domestiques et assimilés	1 219 441	1 264 156	1 369 312	-	-
dont collectivités	50 152	48 295	49 688	-	-
dont professionnels	243 609	230 117	225 609	-	-
<b>Volume moyen facturé (m3/ab.)</b>	<b>119,2</b>	<b>118,4</b>	<b>123,5</b>	<b>116,4</b>	<b>-5,79%</b>

Le nombre d'abonnés stagne par rapport à l'année dernière. Le changement de délégataire a affecté le fichier client pouvant expliquer qu'il n'y a pas eu d'augmentation en 2022. Une étude du fichier client en 2023 pourra appuyer cette hypothèse. Il en va de même pour le nombre d'abonnés non-domestique. L'augmentation de 84% est très élevée et peu probable.

Les volumes facturés, après une augmentation régulière, ont diminué en 2022. L'augmentation du nombre d'abonnés non-domestique paraît encore plus incohérent avec la diminution des volumes. En effet, les abonnés non-domestiques ont des consommations plus importantes que les abonnés domestiques (soit 120 m<sup>3</sup>/an en moyenne).



## 1.4. Les ressources en eau

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants :

Nom	Année de mise en service	Ressource	Traitement	Capacité de production (m3/j)
Montuard - Créon	1967	Eocène Centre	Déferrisation + chloration	900
La Gravette - Salleboeuf	1971			2 400
Rochon 1 et 2 - Le Pout	1991			5 800
Drouillard - St Sulpice et Cameyrac	1966			2 400
<b>TOTAL</b>				<b>11 500 m3/j</b>

Chacun des forages dispose d'un arrêté préfectoral de périmètre de protection.

Le forage de Montuard est utilisé uniquement en secours (teneur élevée en fluor). Il n'a, par ailleurs, pas servi en 2022 malgré un tirage tendu au mois de juillet 2022 du fait de la vétusté de l'ouvrage. Un essai de nouveau forage dans l'Oligocène a été réalisé en collaboration entre le Syndicat et le SMEREG afin de remplacer le forage de Montuard-Créon. Le débit étant trop faible (<10 m3/H), des études vont être menées pour définir les modalités d'exploitation de ce nouveau forage.

## 1.5. Le réseau de distribution

### 1.5.1. Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 2 réservoirs sur tour qui assurent l'approvisionnement du Syndicat. Leur capacité totale s'élève à 1500 m<sup>3</sup> et se répartit comme suit :

Nom	Année de mise en service	Capacité en m <sup>3</sup>
Créon	1971	600
Lorient - Sadirac	1972	9000
<b>Total</b>		<b>1 500</b>

Trois stations de reprise et surpresseurs sont également présents sur le réseau au Relais de Salleboeuf (50 m<sup>3</sup>/h), à Cameyrac (40 m<sup>3</sup>/h) et à Saint-Genès de Lombaud (35 m<sup>3</sup>/h).

### 1.5.2. Le réseau et les branchements

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/ N-1 (%)
<b>Longueur du réseau, hors branchements (km)</b>	<b>376,7</b>	<b>377,3</b>	<b>397,0</b>	<b>396,0</b>	<b>396,794</b>	<b>+ 0,20 %</b>
Nombre de branchements	12 410	12 672	12 777	12 925	<b>13 321</b>	<b>+ 3,06%</b>

L'évolution du linéaire entre 2021 et 2022 suit une évolution normale (+ 0,25% en moyenne depuis 2018). Le changement de délégataire au 1<sup>er</sup> janvier 2022 n'a pas affecté les données du fichier client.

La densité d'abonnés est de 33,6 abonnés par km de réseau en 2022 (idem qu'en 2021).

## 2. Faits marquants de l'exercice

- ✓ Prise du contrat par Saur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- ✓ Réalisation d'une campagne de recherche de fuites par Ax'eau ;
- ✓ Artelia, bureau d'étude, a réalisé un diagnostic du réseau d'eau potable ;
- ✓ Un manque de pression sur le réseau est survenu le 14 juillet 2022 à la suite de forts tirages.

### 3. Indicateurs techniques

#### 2.1. Volumes prélevés

Après le pic constaté entre 2019 et 2020, puis la baisse marquée en 2021, les volumes prélevés stagnent.

<i>En m3, sur l'année civile</i>	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1 (%)
Montuard - Créon	73	15 440	4 478	0	-100,00%
Rochon 1 et 2 - Le Pout	1 251 405	1 247 668	1 299 651	1 222 350	-5,95%
Drouillard - St Sulpice	518 259	577 378	47 5379	506 106	6,46%
La Gravette - Salleboeuf	730 378	740 458	658 588	729 275	10,73%
<b>Total volumes prélevés</b>	<b>2 500 117</b>	<b>2 580 944</b>	<b>2 438 096</b>	<b>2 457 731</b>	<b>0,81%</b>

Si les volumes totaux prélevés sont stables entre 2021 et 2022, les volumes prélevés par forage ont varié de manière plus significative. En effet, la vétusté de l'ouvrage de Montuard-Créon (décrite dans le paragraphe 1.4) a nécessité des ajustements pour les autres ouvrages. Ainsi, La Gavette et Salleboeuf ont compensé la demande en eau en augmentant leurs prélèvements. Les augmentations observées demeurent dans les limites des autorisations de prélèvement énoncées dans l'arrêté du 4 juin 2004 (envoyé à la préfecture le 04/11/2021) et résumées dans le tableau ci-après.

<i>En m3, sur l'année civile</i>	Volume annuel maximum autorisé (m3/an)
Montuard - Créon	207 000
Rochon 1 et 2 - Le Pout	1 377 000
Drouillard - St Sulpice	525 000
La Gravette - Salleboeuf	800 000
<b>Total volumes prélevés autorisés</b>	<b>1 797 000</b>

Les travaux planifiés pour le forage de Montuard-Créon seront nécessaires afin de prévoir l'augmentation future des volumes prélevés. Cette augmentation pourrait entraîner le dépassement des limites autorisées sur les autres forages.

#### 2.2. Volumes mis en distribution

<i>En m3, sur l'année civile</i>	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1 (%)
<b>Volumes produits</b>	<b>2 474 757</b>	<b>2 570 988</b>	<b>2 402 979</b>	<b>2 421 930</b>	<b>0,8%</b>
Montuard - Créon	73	15 440	4 478	-	-100,0%
Rochon 1 et 2 - Le Pout	1 230 405	1 234 998	1 263 814	1 183 585	-6,3%
Drouillard - St Sulpice	516 634	576 924	475 689	507 053	6,6%
La Gravette - Salleboeuf	727 645	743 626	658 998	731 292	11,0%
<b>Volumes importés (Arveyres + SIEA Portes Entre deux Mers)</b>	<b>1 676</b>	<b>67 333</b>	<b>62 260</b>	<b>79 058</b>	<b>27,0%</b>
<b>Volumes exportés (Targon)</b>	<b>804</b>	<b>170</b>	<b>861</b>	<b>20 328</b>	<b>2261,0%</b>
<b>Total volumes mis en distribution</b>	<b>2 475 629</b>	<b>2 638 151</b>	<b>2 471 898</b>	<b>2 480 660</b>	<b>0,4%</b>



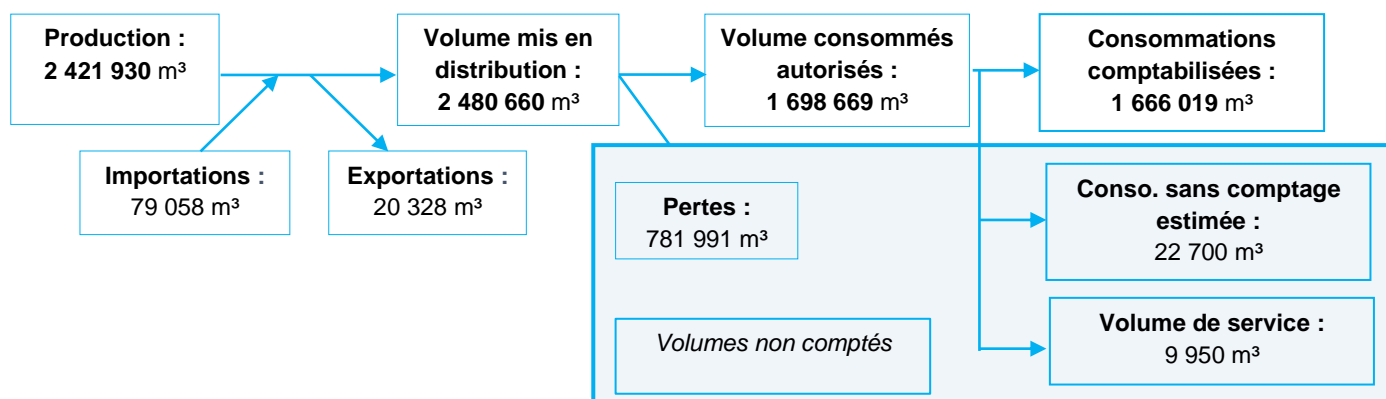
De la même manière que les volumes prélevés, les volumes produits ont subi un pic en 2020, avant une diminution puis une stabilisation en 2022.

Les volumes importés sont en forte hausse depuis 2020 suite à l'intégration de la commune de Saint-Genès de Lombaud. On note tout de même une très forte augmentation des volumes exportés en 2022, sans explication du délégataire.

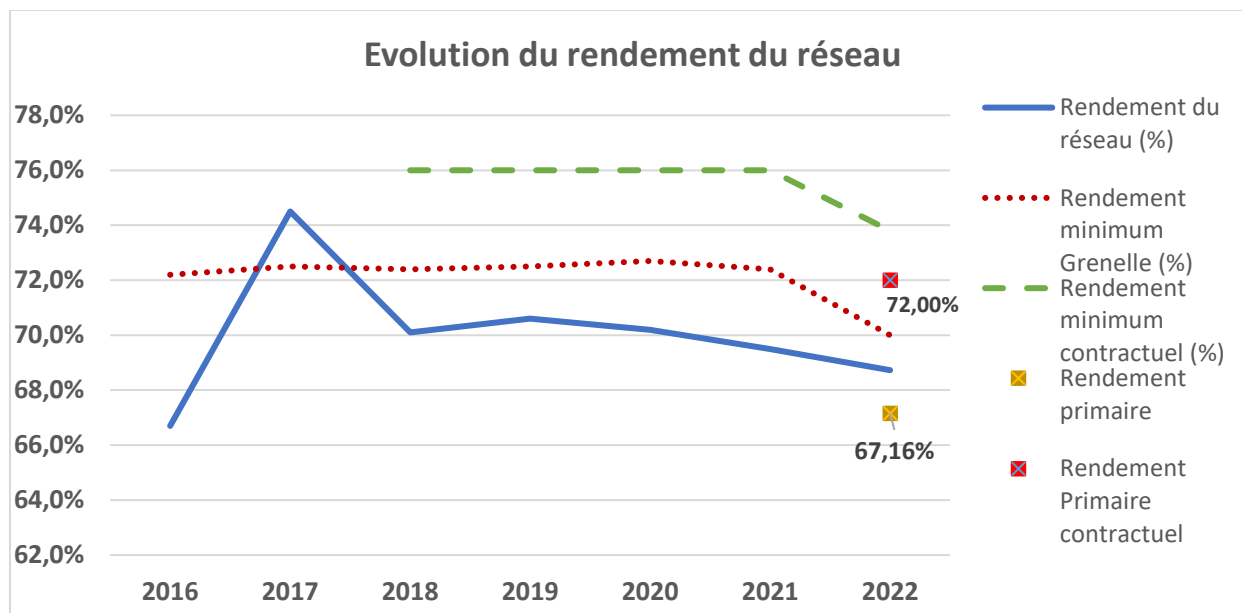
## 2.3. Volumes consommés et rendement

En m3, sur l'année civile	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1 (%)
Volumes produits	2 474 757	2 570 988	2 402 979	2 421 930	0,79%
+ Volumes importés	1 676	67 333	62 122	79 058	27,26%
- volumes exportés	804	170	861	20 328	2260,98%
<b>= Volumes mis en distribution (A)</b>	<b>2 475 629</b>	<b>2 638 151</b>	<b>2 464 240</b>	<b>2 480 660</b>	<b>0,67%</b>
<b>Volumes comptabilisés</b>	<b>1 701 220</b>	<b>1 778 120</b>	<b>1 636 623</b>	<b>1 666 019</b>	<b>1,80%</b>
+ Consommation sans comptage estimée	28 562	30 311	29 891	22 700	-24,06%
+ Volumes de service	17 670	43 268	46 062	9 950	-78,40%
<b>= Volumes consommés autorisés (B)</b>	<b>1 747 452</b>	<b>1 851 699</b>	<b>1 712 576</b>	<b>1 698 669</b>	<b>-0,81%</b>
<b>Volumes de pertes (A-B)</b>	<b>728 177</b>	<b>786 452</b>	<b>751 664</b>	<b>781 991</b>	<b>4,03%</b>
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /jour/km)	12,7	13,4	12	11,87	-1,08%
Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /jour/km)	5,62	5,94	5,73	5,62	-1,92%
Indice linéaire de pertes (m <sup>3</sup> /jour/km)	5,29	5,43	5,2	5,4	3,85%
Rendement du réseau	<b>70,60%</b>	<b>70,20%</b>	<b>69,50%</b>	<b>68,73%</b>	<b>-1,11%</b>
Rendement primaire	-	-	-	<b>67,16%</b>	

Le bilan hydraulique 2022 est le suivant :



**Le rendement 2022 baisse par rapport à 2021, et reste inférieur au rendement minimum imposé par le décret du 27 janvier 2012 (70%+ILC/5 = 72,4%) ainsi qu'à l'engagement contractuel de 73,80% pour 2022 :**



L'engagement contractuel sur le rendement primaire (pénalisable) dont l'objectif est à 72,0% en 2022 n'est également pas atteint (**67,16% en 2022**).

Le changement de délégataire au 1<sup>er</sup> janvier 2022 a affecté le rendement du réseau. En effet, la prise en main du contrat lors de la première année peut être difficile et le rendement peut ne pas être aussi bon que les années passées. Il sera nécessaire de surveiller en 2023 la bonne réalisation de l'objectif de rendement fixé par le contrat.

## 2.4. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

Les taux de conformité des analyses réglementaires sont les suivants :

ANALYSES	Bactériologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements	80	90
Nombre de prélèvements non conformes	0	1
Taux de conformité	100%	98%

Une non-conformité ponctuelle a été constatée sur le paramètre Plomb le 19/07/2022 sur la partie privative du point de prélèvement. Les canalisations en amont de ce point étaient dépourvues de Plomb. Une contre-analyse le 10/08/2022 sur un autre point de prélèvement a confirmé la conformité de l'eau distribuée.

2 dépassements des références de qualité sur les Germes revivifiants ont été constatés sur les écoles de Carmasac et Bonnetan. Le premier dépassement est dû à une longue période de fermeture de m'établissement durant un été caniculaire, sans qu'une purge ait été effectuée à la réouverture de l'école. Dans les deux cas, la purge a réglé le problème.

1 dépassement des références de qualité sur la Turbidité a été constaté sur l'école de Carmasac (même analyse que pour la référence Germes).

1 dépassement des références de qualité sur l'équilibre Calco-carbonique a été constaté en sortie de Drouillard.

## 2.5. Les fuites sur réseau

Nature intervention	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1 (%)
<b>Nombre de fuites réparées</b>	<b>399</b>	<b>375</b>	<b>428</b>	<b>442</b>	<b>447</b>	<b>1%</b>
sur branchement	319	298	314	297	330	11%
sur canalisation	80	77	114	145	117	-19%
<b>Recherches de fuites</b>						
Linéaire contrôlé (km)	377,1	283,7	170,8	191,0	257,873	35%

## 2.6. Les opérations de renouvellement

Le Syndicat a procédé au renouvellement de 5 460 ml de canalisations en 2022, et de 151 branchements.

Renouvellement des canalisations	2018	2019	2020	2021	2022
Longueur de canalisations renouvelées (ml)	2 957	2 823	3 257	5 674	5 460
Cumul sur 5 ans (ml)	15 813	13 623	16 875	19 236	11 134
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,84%	0,72%	0,85%	0,97%	0,56%

222 compteurs ont également été renouvelés par Saur en 2022, ainsi que 50 branchements. 2017 était une année de grand renouvellement, tandis que les années 2018 à 2020, il y a eu peu de renouvellement. Cela explique la baisse du taux moyen en 2022 (moyenne sur 5 ans).

## 2.7. Les investissements réalisés

Les investissements réalisés par le Syndicat ont représenté un montant total de 966 822 € :

Investissements réalisés en 2022	Linéaire renouvelé (en ml)	Branchements renouvelés	Linéaire créé (en ml)
Extension et renforcement du réseau AEP - Clos du Guillan - Sadirac	305	4	-
Dévoisement du réseau AEP - chemin des Dourneaux - Salleboeuf	190	5	-

Dévoisement du réseau AEP - aménagement futur giratoire la Planteyre - Sallebœuf	685	12	-
Dévoisement du réseau AEP route de l'intendant B&C	785	27	-
Dévoisement du réseau AEP - Route de la Rivière - B&C	110	1	-
Dévoisement du réseau AEP - aménagement futur giratoire la Planteyre - Sallebœuf	95	4	-
Renouvellement du réseau AEP - route de la Croix - B&C	470	11	-
Réhabilitation du réseau AEP - le long de la route de la mairie - B&C	2410	73	-
Renouvellement et renforcement du réseau AEP - FSH	150	-	-
Sectorisation - mise en place de débitmètre	70	1	-
Plaque pleine - RD 936	-	-	-
Extension du réseau AEP - ch Sautejeau - Croignon	310	6	-
Dévoisement du réseau AEP - Route de Camarsac - Sadirac	190	7	-
Mise en place d'ouvrages de régulation sur le réseau AEP	5	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 460</b>	<b>151</b>	<b>-</b>

## 2.8. Etat des branchements en plomb

Branchements en plomb	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de branchements en plomb supprimés	1	2	3	0	0
Nombre de branchements en plomb au 31 décembre	5	3	0	0	0
Pourcentage de branchement en plomb restant	0,04%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%

## 2.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Un programme de travaux a été proposé par le délégataire dans le but d'améliorer la qualité du service :

- Réservoir de Lorient : mise en place d'un filet de sécurité au niveau de l'escalier. L'étude est en cours chez le délégataire.
- Site AEP : mise en place de variateurs sur les différentes pompes de reprises. Le syndicat a passé commande auprès du délégataire.
- Forage de St Sulpice et Cameyrac : mise en place d'un LS pour la récupération des données. Le syndicat a passé commande auprès du délégataire.
- Station de St Sulpice et Cameyrac : création d'une vanne de vidange pour la bache. L'étude est en cours chez le délégataire.

- Surpresseur de St Sulpice et Cameyrac : création d'une échelle pour descendre dans la bêche. L'étude est en cours chez le délégataire.
- Surpresseur de St Genès de Lombaud : création d'une trappe pour l'accès à la bêche. Les travaux ont été commandés et planifiés pour 2023.
- Station de Montuard CREON : mise en place d'un écran de dialogue opérateur sur la nouvelle armoire. Les travaux ont été commandé et planifié pour 2023.
- Site du POUT : mise en service de ROCHON 1 en mode secours. L'étude est en cours chez le délégataire qui est en attente du diagnostic du forage.

## 2.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Critère	Points obtenus en 2020	Nombre maximal de point
<b>A - Plan des réseaux</b>		
<b>Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable</b> mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (captage, station de traitement, réservoir) et des compteurs généraux	10	/10
<b>Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux</b> afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	/5
<b>B - Inventaire des réseaux</b>		
o <b>Existence d'un inventaire des réseaux</b> identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554 2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code <b>et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux</b> , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	10	/10
o <b>La procédure de mise à jour du plan des réseaux</b> est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.		
<b>Pourcentage d'information sur les matériaux et les diamètres</b> des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	5	/5
<b>Pourcentage de tronçons dont la date ou la période de pose sont identifiés :</b> Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au - 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	15	/15
<b>C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>		
Le plan des réseaux préciser la <b>localisation des ouvrages annexes</b> (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	/10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	/10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur .	10	/10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	/10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	/10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	/10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	/5
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>/120</b>

## 2.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)

Niveau d'avancement	Points obtenus en 2021
Pas de sectorisation – 0%	
Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre la sectorisation – 20%	
Sectorisation en cours – 30%	
Sectorisation existante – 40%	
Sectorisation existante fonctionnelle – 60%	⇒ 59,13%
Suivi annuel des données – 100%	

### 3. Indicateurs financiers

#### 3.1. Les tarifs

		Tarifs HT au 1er janvier 2022	Tarifs HT au 1er janvier 2023
Part fixe (€ HT/an) selon le DN du compteur	15 mm	76,00 €	76,00 €
	20-25 mm	105,84 €	105,84 €
	30-40 mm	117,75 €	117,75 €
	60 mm	153,77 €	153,77 €
	80-100 mm	281,16 €	281,16 €
	150 mm	502,31 €	502,31 €
	Part proportionnelle (€ HT/m3)	De 0 à 120 m3	1,0000 €
Au-delà de 120 m3		1,3900 €	1,3900 €
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)		0,07 €	0,07 €
Redevance pollution (€/m3)		0,3300 €	0,3300 €
TVA		5,50%	5,50%
<b>Tarifs liés à l'application du règlement de service</b>			
Frais d'accès au service sans déplacement		44,93 €	44,93 €
Frais d'accès au service avec déplacement		87,32 €	87,32 €

Les tarifs de l'eau ont été approuvés par une délibération du 17/12/2020 pour les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (toujours applicables en 2023).



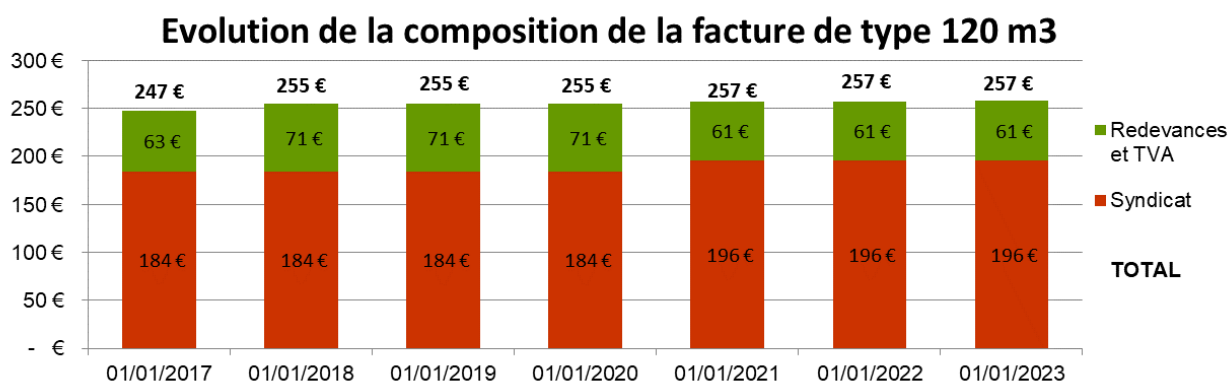
### 3.2. La facture d'eau 120 m<sup>3</sup>

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		%
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
<b>Distribution eau</b>					
<b>Terme fixe annuel</b>					
<b>Collectivité</b>	76,00 €	76,00 €	76,00 €	76,00 €	0%
<b>Consommation</b>					
<b>Collectivité</b>	1,0000 €	120,00 €	1,0000 €	120,00 €	0%
<b>Organismes publics</b>					
<b>Redevance de prélèvement</b>	0,0700 €	8,40 €	0,0700 €	8,40 €	0%
<b>Redevance de pollution</b>	0,3300 €	39,60 €	0,3300 €	39,60 €	0%
<b>Total HT</b>		<b>244,00 €</b>		<b>244,00 €</b>	0%
TVA à 5,50%		13,42 €		13,42 €	0%
<b>Total Eau potable TTC</b>		<b>257,42 €</b>		<b>257,42 €</b>	<b>0%</b>

<b>Soit le m3</b>	<b>2,15 €</b>	<b>2,15 €</b>	<b>0%</b>
-------------------	---------------	---------------	-----------

Le montant de la facture d'eau potable (120 m<sup>3</sup>) s'élève à 257,42 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et est inchangé par rapport à 2022.

Les différentes composantes de la facture 120 m<sup>3</sup> sont les suivantes :



### 3.3. Les recettes du délégataire

Recettes	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1 (%)
Exploitation du service	915 997 €	1 140 371 €	1 126 263 €	1 294 300 €	14,9%
Travaux attribués à titre exclusif	251 646 €	169 619 €	258 670 €	184 000 €	-28,9%
Produits accessoires	178 234 €	104 881 €	117 093 €	55 400 €	-52,7%
<b>TOTAL</b>	<b>1 345 877 €</b>	<b>1 414 871 €</b>	<b>1 502 026 €</b>	<b>1 533 700 €</b>	<b>2,1%</b>

## 3.4. Le budget Eau Potable du Syndicat

### 3.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2019	2020	2021	2022	Evolution
Atténuation de charge	-	-	39 811 €	-	-
Ventes d'eau	2 479 806 €	2 598 386 €	2 832 461 €	2 704 574 €	-4,51%
Autres produits de gestion courante	43 898 €	130 099 €	54 779 €	83 900 €	53,16%
Produits exceptionnels et financiers	1 €	721 €	8 €	0 €	-
<b>Total</b>	<b>2 523 705 €</b>	<b>2 729 205 €</b>	<b>2 927 058 €</b>	<b>2 788 474 €</b>	<b>-4,73%</b>

Aucun abandon de créance n'est à noter pour 2022.

Le montant des abandons de créances liés au Fond de Solidarité Logement est de 3 207€.

### 3.4.2. Les travaux financés

	2019	2020	2021	2022	Evolution
Montant financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 064 701 €	1 670 733 €	1 607 311 €	1 707 158 €	+6,21%
Montant des subventions	0 €	0 €	34 500 €	116 680 €	+238%
Montant des contributions du budget général	0 €	0 €	0 €	0 €	-

116 680 € de subventions ont été perçus par le Syndicat au titre des travaux engagés en 2022.

### 3.4.3. Etat de la dette du service

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>En cours de la dette au 31 décembre</b>	<b>284 255 €</b>	<b>247 501 €</b>	<b>201 029 €</b>	<b>157 122 €</b>	<b>126 095 €</b>
<b>Montant remboursé durant l'exercice</b>	<b>57 720 €</b>	<b>44 605 €</b>	<b>51 680 €</b>	<b>51 860 €</b>	<b>37 131 €</b>
- dont en intérêts	11 717 €	7 851 €	9 322 €	7 743 €	6 105 €
- dont en capital	46 003 €	36 754 €	42 359 €	43 937 €	31 026 €

### 3.4.4. Amortissements réalisés en 2022

La dotation aux amortissements a été de 635 000 € en 2022 (424 041 € en 2021).

Les subventions extérieures perçues ont, elles, été amorties à hauteur de 2 138 € en 2022.

### **3.4.5. Opérations de coopération décentralisée**

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).




## 4. Les indicateurs de performance

### 4.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1	Moyenne nationale (données SISPEA 2022)	Evaluation et commentaires
<b>D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis</b>	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	30 609	35 401	<b>29 527</b>	↘	<b>4 159</b>  <b>habitants</b>	Différence avec 2021 surement dû à la prise de contrat : les fichiers clients ne sont pas forcément bien transmis
<b>D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m3	2,15 €	2,15 €	<b>2,15 €/m3</b>	-	<b>2,09</b>  €	Le prix de l'eau n'a pas évolué depuis 2021. Cela est dû à l'absence de part délégataire dans la facturation aux abonnés
<b>D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service</b>	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le délégataire pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel	1 jour ouvré	1 jour ouvré	<b>2 jour ouvré</b>	-	<b>SO</b>	Le changement de contrat et de délégataire a modifié le délai auprès duquel le délégataire s'était engagé.

### 4.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1	Moyenne SISPEA 2022	Evaluation et commentaires
<b>P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie</b>	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	100%	<b>100%</b>	→	<b>95,6%</b>	✓

Indicateur	Définition	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1	Moyen SISPEA 2022	commentaires
<b>P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées</b> réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les <b>paramètres physico-chimiques</b>	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	98,9%	97,6%	<b>98,90%</b>	↗	<b>94,5%</b>	 1 non-conformité sur le paramètre Plomb du à un prélèvement en privatif
<b>P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</b>	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)  La définition de l'indicateur a changé à compter de l'exercice 2013	120/120	120/120	<b>120/120</b>	→	<b>91,6/120</b>	 Cf. détail au paragraphe 3.10
<b>P104.3 : Rendement du réseau de distribution</b>	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	<b>70,2%</b>	<b>70,2%</b>	<b>68,73%</b>	↘	<b>77,2%</b>	 Le délégataire actuel est dans la première année du contrat. La prise en main peut expliquer cette baisse de rendement, qui "tait déjà inférieur à la moyenne nationale en 2021

Indicateur	Définition	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1	Moyen SISPEA 2022	commentaires
<b>P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés</b>	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	5,9 m3/j/km	5,7 m3/j/km	5,62 m3/j/km	→	3,82 m3/j/km	≈
<b>P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau</b>	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	5,4 m3/j/km	5,1 m3/j/km	5,4 m3/j/km	↗ +5,9%	3,41 m3/j/km	≈
<b>P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</b>	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,85%	0,97%	0,25%	↘	1,24%	≈
<b>P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</b>	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	80%	80%	80%	→	76,3%	☑
<b>P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,0006 €/m3	0,0033 €/m3	0€ /m3	-	0,0064 €/m3	1ere année du contrat

Indicateur	Définition	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1	Moyen SISPEA 2022	commentaires
<b>P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées</b>	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)	<b>0 u / 1000 abonnés</b>	<b>1,51 u / 1000 abonnés</b>	<b>33,5 u / 1000 abonnés</b>	<b>↗</b>	<b>3,05 u / 1000 abonnés</b>	<b>✘</b> 447 interruptions non programmées en 2022 par Saur.
<b>P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</b>	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>98,4%</b>	<b>↘</b>	<b>98,8%</b>	<b>≈</b> Moyenne calculée par le délégataire, indicateur à affiner pour 2023.
<b>P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité</b>	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	<b>0,2 an</b>	<b>0,05 an</b>	<b>0,08 an</b>	<b>↗</b>	<b>5,4 ans</b>	<b>✔</b>
<b>P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</b>	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	<b>0,9%</b>	<b>0,95%</b>	<b>SO</b>	<b>-</b>	<b>3,23%</b>	1ere année du contrat Saur

Indicateur	Définition	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1	Moyen SISPEA 2022	commentaires
<b>P155.1 Taux de réclamations</b>	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, rapporté au nombre d'abonnés	<b>9,82 réclamations /1000 abonnés</b>	<b>10,51 réclamations /1000 abonnés</b>	<b>26,90 réclamations /1000 abonnés</b>	<b>↗</b>	<b>2,37 réclamations /1000 abonnés</b>	<b>☒</b> Beaucoup de réclamations clients en 2022 (359) en particulier sur la qualité de service.



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID : 033-253302996-20230926-43\_2023-DE

## **ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne**



Édition mars 2023  
CHIFFRES 2022

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,46 euros TTC/m<sup>3</sup> dont 2,14€/m<sup>3</sup> pour l'eau potable et 2,32 €/m<sup>3</sup> pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 535 euros par an et une mensualité de 45 euros en moyenne. (Données SISPEA 2020)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>










# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 <p><b>0,05 €</b> de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés</p>	 <p><b>2,37 €</b> de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés</p>	 <p><b>67,2 €</b> de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>
 <p><b>10,35 €</b> de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits</p>	 <p><b>100 €</b> de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2022</p>	 <p><b>1,75 €</b> de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs</p>
 <p><b>1,76 €</b> de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	 <p><b>4,21 €</b> de redevance de prélèvement payés par les activités économiques</p>	 <p><b>12,31 €</b> de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>










## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

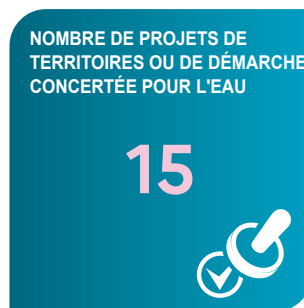
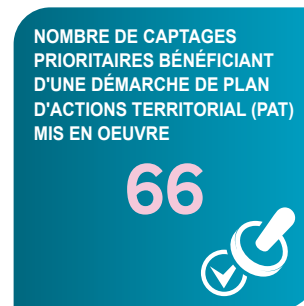
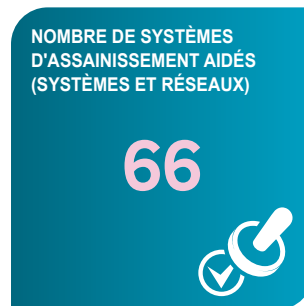
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

 <p><b>6,90 €</b> aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau</p>	 <p><b>11 €</b> pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)</p>	 <p><b>29,70 €</b> aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales</p>
 <p><b>17,30 €</b> aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture</p>	 <p><b>100 €</b> d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022</p>	 <p><b>7,10 €</b> aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable</p>
 <p><b>8,80 €</b> aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau</p>	 <p><b>0,90 €</b> pour la coopération décentralisée</p>	 <p><b>18,30 €</b> principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).</p>

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2022...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6700 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 216,7 millions d'euros d'aides.

65% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 62 millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimpermeabilisation des sols en ville.

## SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



[www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national).  
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

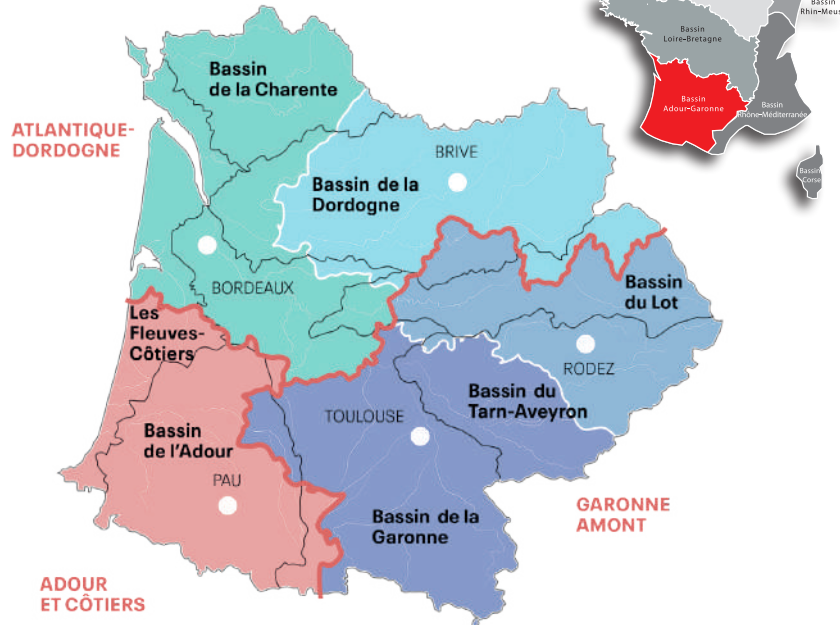
**Sur ses 8 millions d'habitants,**  
30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28% de la population.

### Agence de l'eau Adour-Garonne Siège

90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



### Délégations territoriales :

#### Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99  
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86  
et  
94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00  
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

#### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90  
Départements 40 • 64 • 65

#### Garonne et rivières d'Occitanie

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00  
Départements 12 • 30 • 46 • 48  
et  
97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80  
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité   
de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

➔ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)





SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2023-43

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE A

Séance du 26/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétence « A »	Présents	Qui ont pris part au vote	<b>A l'unanimité</b>
<b>14</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	Pour : <b>11</b>
			Contre : <b>0</b>
			Abstention : <b>0</b>

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur Christian RAYNAL.

Date de la convocation du conseil syndical : **14/09/2023**

Date d'affichage : **14/09/2023**

**Etaient présents pour la Compétence « A »** : C. RAYNAL ; C. CHARTON ; D. POTTIER ; R. FALXA ; P. GACHET ; JM PELLEGRIN ; J. CANTILLAC ; F. COUSSO ; JB. MILAN ; M.A CHIRON-CHARRIER ; P. COURTAZELLES

**Absent excusé** ; P. PALACIN ; N. ROCA ; J. BIAUJAUD

**Absents excusés et représentés** :

**Pouvoir** :

**Absents** :

**Participent à la réunion** : Monsieur Alain REY, suppléant de Monsieur GACHET ; Nicolas Ribeyrol et Lucie Brochet de Collectivités Conseils ; Alice POINOT, adjoint administratif ; Sandrine JARRY GARCIA et Anthony BERTEAU, adjoint administratif « comptabilité », Tiphaine SAUTE, en charge du suivi d'exploitation et Maud MICHAUD, Directrice du SIAEPA de Bonnetan ;

**Secrétaire de séance** : Christian CHARTON

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par ses articles L. 2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport, dont un exemplaire a été transmis à chaque délégué avec la convocation, doit être présenté par l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-5 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Un exemplaire de ce rapport doit être également transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Monsieur le Président précise que le nombre d'abonnés est en augmentation de 0,2% à 13 342 abonnés. Les volumes facturés sont en baisse de 5,6%.

Les volumes prélevés sont en augmentation de 0,8% à 2 457 731 m<sup>3</sup>, malgré la baisse des volumes facturés mais avec une augmentation des volumes exportés (861 m<sup>3</sup> en 2021 à 20 328 m<sup>3</sup> en 2022). Les volumes de pertes sont en augmentation de 4% à 781 991 m<sup>3</sup>.

Le rendement de réseau est en diminution à 68,73% contre 69,50% en 2022 : il est inférieur au rendement réglementaire (72,37% pour le Syndicat). Le contrat prévoit un engagement de rendement primaire de 72,00% en 2022, non respecté puisque Saur présente un rendement primaire de 67,16%.

L'indice linéaire de pertes en réseau reste élevé et en augmentation à 5,4 m<sup>3</sup>/j/km, et n'atteint pas l'engagement contractuel de 5,0 m<sup>3</sup>/j/km.

Le nombre de fuites sur branchement est en augmentation avec 330 fuites sur branchements en 2022 contre 297 en 2021.

Le nombre de fuites sur canalisation est en baisse avec 117 fuites réparées sur l'année contre 145 en 2021.

Les indicateurs de performance montrent un taux de conformité de 100% pour les analyses de qualité de l'eau microbiologiques et 98% sur les paramètres physico-chimiques, avec une analyse non-conforme en Plomb en août 2022 du fait du prélèvement sur une partie privative. Une contre-analyse a confirmé la conformité de l'eau.

Les indicateurs clientèle sont incomplets du fait que 2022 soit la 1<sup>ère</sup> année de prise du contrat. Ainsi, seul le taux de réclamations est disponible et est élevé avec 26,9 réclamations pour mille abonnés.

Le taux de relève de compteurs est calculé à 86,3% par le délégataire et est supérieur à l'engagement contractuel de 85%. Cependant, le délégataire a calculé ce taux sur un nombre total de compteurs actifs. L'article 47.2. du contrat Eau/assainissement fait état du taux de relève des compteurs comme : « **Taux de compteurs relevés (Trn) = Nombre de compteurs relevés au moins une fois physiquement ou avec photo envoyée par l'abonné sur l'année civile / nombre total de compteurs** » sans faire mention du statut du compteur. Ainsi, en calculant le taux de relève avec le nombre total de compteurs, le taux de relève des compteurs est estimé à 81,1%, inférieur à l'engagement contractuel.

La facture d'eau pour 120 m<sup>3</sup> s'élève à 2,15 € HT par m<sup>3</sup>, sans évolution par rapport à 2021.

Les recettes de la Collectivité s'élèvent à 2 788 474 € en 2022, et sont en diminution de 4,7% par rapport à 2021. Elles ont permis de financer 1 707 158 € de travaux en 2022, avec un endettement restant faible (126 095 € à fin 2022).

Les recettes de la délégation s'élèvent à 1 533 700 € en 2022, première année du contrat Saur.

Après présentation de ce rapport, le conseil syndical après avoir entendu les commentaires et les explications de Monsieur le Président, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur ce site.

Fait à Bonnetan, le 26/09/2023

Le Secrétaire,  
Christian CHARTON



Le Président  
Christian RAYNAL



75 allée du Pas Douen  
33370 BONNETAN  
Tél : 05 56 68 37 92



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID : 033-253302996-20230926-43\_2023-DE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

S<sup>2</sup>LOW

2023-44

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE A

Séance du 26/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétence « A »	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 0
14	11	11	

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **14/09/2023**

Date d'affichage : **14/09/2023**

**Etaient présents pour la Compétence « A »** : C. RAYNAL ; C. CHARTON ; D. POTTIER ; R. FALXA ; P. GACHET ; JM PELLEGRIN ; J. CANTILLAC ; F. COUSSO ; JB. MILAN ; M.A CHIRON-CHARRIER ; P. COURTAZELLES

**Absent excusé** ; P. PALACIN ; N. ROCA ; J. BIAUJAUD

**Absents excusés et représentés** :

**Pouvoir** :

**Absents** :

**Participent à la réunion** : Monsieur Alain REY, suppléant de Monsieur GACHET ; Nicolas Ribeyrol et Lucie Brochet de Collectivités Conseils ; Alice POINOT, adjoint administratif ; Sandrine JARRY GARCIA et Anthony BERTEAU, adjoint administratif « comptabilité », Tiphaine SAUTE, en charge du suivi d'exploitation et Maud MICHAUD, Directrice du SIAEPA de Bonnetan ;

**Secrétaire de séance** : Christian CHARTON



Monsieur le Président rappelle que le contrat de concession de service public d'eau potable prévoit une rémunération du concessionnaire comprenant :

- Une rémunération de base 1 104 300 € HT par an en valeur 2022.
- Une part proportionnelle de base 0,12€ HT par an en valeur 2022.
- Une rémunération pour intéressement à la performance qui va majorer ou minorer la rémunération de base du délégataire et qui est répartie en 3 indicateurs :

**Indicateur n°1 : Volumes des pertes en eau (volumes mis en distribution – volumes consommés comptabilisés)**

Cas de figure	Intéressement à la performance
Non atteinte de l'objectif de pertes en eau imposé par l'arrêté préfectoral du 21/08/2020, défini à l'article 17.2 du contrat	Minoration de 20% de la rémunération forfaitaire (sans application de la pénalité 1 définie à l'article 55.2)
Atteinte de l'objectif de pertes en eau défini à l'article 17.2 du contrat sans atteinte de l'objectif de rendement primaire défini à l'article 17.2	Rémunération minorée de la pénalité 1 définie à l'article 55.2
Atteinte de l'objectif de pertes en eau défini à l'article 17.2 du contrat et dépassement de l'objectif de rendement primaire défini à l'article 17.2	Rémunération majorée de 0,10 €/m3 par m3 de pertes en eau économisé par rapport à l'objectif de rendement primaire

**Indicateur n°2** : Taux d'impayés ( $T_n$ ) sur les factures de l'année N (indicateur P 154.1 étant entendu que les factures irrécouvrables sont déduites du montant des factures émises)

Cas de figure	Intéressement à la performance
Taux d'impayés supérieur à 2%	Minoration de la rémunération forfaitaire de : $1 \times (T_n - 2\%) \times M_n$ , $M_n$ étant le montant des factures émises pour le compte de la collectivité sur l'année N.
Taux d'impayés entre 1 et 2%	Aucune minoration ou majoration
Taux d'impayés inférieur à 1%	Majoration de la rémunération forfaitaire de : $0,3 \times (1\% - T_n) \times M_n$ , $M_n$ étant le montant des factures émises pour le compte de la collectivité sur l'année N.
Rémunération de l'année 2022	Sans objet
Rémunération de l'année 2029	Application des minorations et majorations cumulées relatives aux taux d'impayés 2029 et 2030 (portant sur les factures 2029)

**Indicateur n°3** : Taux de compteurs relevés ( $T_{rn}$ ) = Nombre de compteurs relevés au moins une fois physiquement ou avec photo envoyée par l'abonné sur l'année civile / nombre total de compteurs

Cas de figure	Intéressement à la performance
Taux de compteurs relevé strictement inférieur à 85%	Minoration de 5% de la rémunération forfaitaire
Taux de compteurs relevé compris entre 85 et 90%	Aucune minoration ou majoration
Taux de compteurs relevé strictement supérieur à 90%	Majoration de la rémunération forfaitaire de 3€ par compteur supplémentaire relevé.

Les valeurs constatées des indicateurs pour l'exercice 2022 sont les suivantes (intégration du cas de figure où le calcul du taux de relève des compteurs du délégataire est retenu) :

Définition	Objectif contractuel	Valeur 2022 constatée	Objectif atteint	Intéressement à la performance	Montant concerné
Volumes des pertes en eau	<715 000 m3	781 991	Non	Minoration de 20% de la rémunération forfaitaire (sans application de la pénalité 1 définie à l'article 55.2)	- 220 860 €
Rendement primaire	71,0%	67,16%	Non		
Taux d'impayés	>2% - minoration <1% - majoration	Sans objet			- €
Taux de relève des compteurs	<85%-minoration >85%-majoration	81%	Non	Aucune minoration ou majoration	- €
				Minoration de 5% de la rémunération forfaitaire	- 55 215 €
<b>TOTAL</b>					<b>- 276 075 €</b>

Le conseil syndical après avoir entendu les commentaires et les explications de Monsieur le Président :

**AUTORISE** M. le Président à émettre un titre de recettes au Concessionnaire le montant de l'intéressement à la performance du au titre de l'exercice 2022

Fait à Bonnetan, le 26/09/2023

Le Secrétaire,  
Christian CHARTON



Le Président  
Christian RAYNAL




75 allée du Pas Douen  
33370 BONNETAN  
Tél : 05 56 68 37 92